

Déclaration du gouvernement sur sa politique générale du 14/10/08 concernant la sécurité civile.

Voir site : www.premier.be

Mesdames et Messieurs,

La politique de sécurité nous réserve également un programme chargé. Au niveau de la sécurité civile, la réforme des services d'incendie reste la priorité. La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile sera pleinement exécutée. Mais la réforme s'opèrera graduellement, avec une participation, au niveau des discussions, de la part des villes, des communes et des fédérations des services d'incendie. Le gouvernement élaborera un statut moderne pour les pompiers tant professionnels que volontaires. Les discussions avec les organisations représentatives des travailleurs démarreront dans peu de temps. En ce qui concerne l'aspect financier de cette réforme, nous déterminerons une période au cours de laquelle la dotation de l'autorité fédérale pourra systématiquement augmenter afin qu'au terme de cette période, la proportion légale prévue de 50/50 soit atteinte.